



La lettre de la CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

3 dossier

Colloque de la CPDT :
« La dimension territoriale des
politiques énergétiques et de
réduction des gaz à effet de
serre ».

8 formation

Le « voyage urbain » :
à la découverte du renouveau
urbain à Valenciennes,
Dunkerque et Courtrai.

10 recherche doctorale

Paysage dans l'action, paysage
en action(s). Entretien avec
Emilie Droeven.

12 nouvelles publications

Un Territoire(s) wallon(s) dédié
au SDER.

Novembre 2010

Edito

N° 25

Par Philippe Henry
Ministre de l'Environnement,
de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité

De la recherche à la sensibilisation

Bien aménager un territoire complexe et multiforme nécessite une analyse fine de ses diverses composantes. Grâce au travail rigoureux des équipes universitaires, les recherches et expertises de la CPDT qui viennent d'être finalisées ont permis :

- d'évaluer les conséquences sur la gestion de l'aménagement du territoire de l'appauvrissement des ressources en énergie fossile et de la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- de poser les premiers jalons d'une politique foncière,
- d'opérationnaliser les écoquartiers, les écozonings et les réseaux de chaleur,
- de proposer des solutions pour gérer les parcs d'activités économiques, localiser adéquatement les commerces, protéger les paysages ou encore réaffecter les casernes.

Le colloque des 8 et 9 novembre 2010 constitue une opportunité pour les praticiens de l'aménagement du territoire de prendre connaissance de ces études et d'en débattre.

Organisé dans le contexte de la Présidence européenne, cet événement permet aux aménageurs de partager, avec leurs collègues des régions voisines, des expériences qui ont valeur d'exemple. Notre développement s'appuie sur des métropoles transrégionales : la Région bruxelloise, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, le Luxembourg et le réseau MAHHL (Maastricht, Aix-la-Chapelle, Hasselt, Heerlen et Liège). De plus, la Wallonie est membre de nombreuses coopérations territoriales, telles que l'Euregio, France-Wallonie-Flandre ou encore la Grande Région. Bien exploitée, cette ouverture vers l'extérieur constitue un véritable atout.

Ces recherches, ce colloque s'inscrivent dans une nouvelle dynamique que je souhaite insuffler : le territoire doit être aménagé en intégrant les défis du 21^{ème} siècle, notamment énergétiques et climatiques. Il faudra vulgariser ces travaux trop souvent adressés à un cercle restreint de spécialistes pour sensibiliser tous nos concitoyens à leurs conclusions.

Les recherches de la CPDT doivent se placer dans une dimension prospective pour anticiper et orienter les mutations du territoire, dans le cadre de l'actualisation du SDER. Le numéro 5, de septembre 2010, de Territoire(s) wallon(s) met déjà ce travail en perspective. Durant l'année à venir, l'Administration et la CPDT s'attèleront à cet important chantier, qui s'appuiera sur une démarche largement participative.

Dans la suite de l'évaluation de la CPDT qui vient d'être menée, j'entends poursuivre l'amélioration de son fonctionnement, afin d'optimiser cet outil interuniversitaire original.

Photo de couverture : Dircom - SPW

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Coordinateur de la CPDT :
Ghislain Geron, SPW - DGO4
Aménagement du territoire, Logement,
Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
ghislain.geron@spw.wallonie.be
Tél. 081/33 24 05

Les équipes de recherche

ULB-GUIDE

*Groupe universitaire interdisciplinaire
de développement urbain et rural*
Rue de Villers 227
6010 Charleroi
lbellefo@ulb.ac.be
Tél. 02/650 65 60
Coordination : **Marie-Françoise Godart**
et **Luce Bellefontaine**

UCL-CREAT

*Centre d'Etudes en Aménagement
du Territoire*
Place du Levant 1
1348 Louvain-la-Neuve
creat@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27
Coordination : **Yves Hanin**
et **Alain Malherbe**

ULg-Lepur

*Centre de recherche en Sciences de la
Ville, du Territoire et du Milieu rural*
1 Chemin des Chevreuils, B52/3
B4000 Liège 1
lepur@ulg.ac.be
Tél. 04/366 58 87 (ou 88)
Coordination : **Jacques Teller**
et **Bernadette Vauchel**

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à Florence Lechat. florence.lechat@spw.wallonie.be

Editeur responsable : Ghislain Geron
Rédaction : Dominique Istaz
Crédit photographique : A. Bory,
A. Coppens, Contrat de rivière Semois,
E. Droeven, D. Istaz, T. Pons
Graphisme : Debie Graphic Design
Mise en page : Régis Baudy
Impression : JacOffset

La lettre N° 26
paraîtra en mars 2011

Colloque « La dimension territoriale des politiques énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre »

Les défis en matière énergétique sont énormes et demandent une prise de conscience et une intervention politique à la hauteur des enjeux. Le colloque de la CPDT sur le thème de la dimension territoriale des politiques énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre se tiendra les 8 et 9 novembre 2010 au Palais des Congrès à Liège. Ce colloque international est organisé dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne.

Le premier jour a pour objectif de faire le point sur les recherches menées par la CPDT et de les soumettre au regard critique d'experts et de scientifiques étrangers. Les deux recherches concernées sont présentées dans les pages suivantes : l'anticipation des effets du pic pétrolier sur le territoire de la Région wallonne d'une part, la structuration du territoire influençant les émissions des gaz à effet de serre d'autre part. Lors du colloque, ces deux exposés seront précédés d'interventions visant à les placer dans le contexte des objectifs au niveau européen.

Par la suite, les défis énergétiques seront abordés par différents intervenants à l'échelle de l'habitat et du quartier, à l'échelle des agglomérations urbaines ainsi qu'à l'échelle régionale. Les exposés et leurs commentaires alimenteront une motion de la CPDT « territoire, émissions de gaz à effet de serre et énergie » qui sera soumise aux participants en fin de journée et à la commission parlementaire en fin de colloque.

Le deuxième jour rassemble l'ensemble des acteurs territoriaux, des experts, des chercheurs, des fonctionnaires, des mandataires, des conseillers en aménagement du territoire et urbanisme (les

CATUs), des responsables de bureaux d'étude, des architectes... Ils sont là pour partager les expériences des politiques régionales en matière de réduction de la consommation énergétique.

Le matin, les premiers exposés auront pour objectif de mettre en évidence les enjeux du changement climatique ainsi que la prise en compte de l'énergie dans les plans et les schémas territoriaux. Ils seront suivis par la présentation d'exemples d'outils mis en oeuvre à travers l'Europe pour répondre aux défis énergétiques.

L'après-midi, des séminaires thématiques seront organisés qui permettront la mise en débat contradictoire des recherches de la CPDT avec des expériences de terrain. Le choix est large : éco-quartiers, éco-zonings, paysage et production d'énergie renouvelable, mobilité, logements : adaptation et production, rôle des plans et des schémas pour une nouvelle urbanisation, cas des agglomérations, politique foncière et du logement, implantations commerciales, production décentralisée et réseaux de chaleur.



Eolienne à l'arrière du village de Thisnes



Dimension territoriale des politiques énergétiques et de réduction des GES

L'anticipation des effets du pic pétrolier sur le territoire

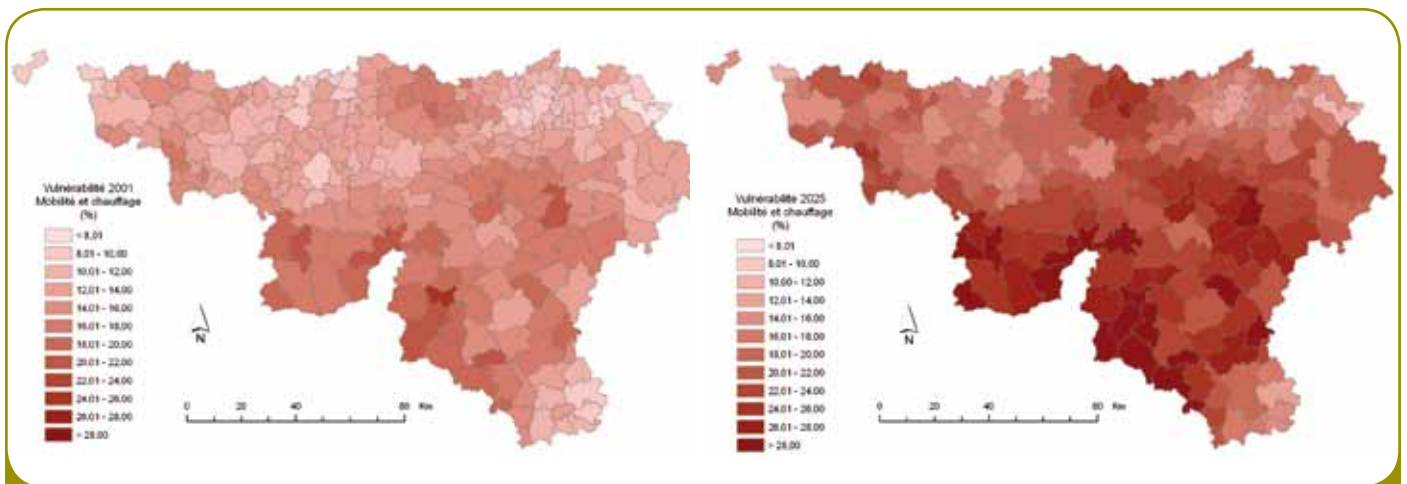
Six chercheurs¹ travaillent sur une question particulièrement importante à l'heure actuelle : évaluer les effets probables d'une majoration sensible des prix du pétrole et d'éventuelles ruptures d'approvisionnement sur les usages et les occupations du sol. En d'autres termes, comment anticiper les effets du « pic pétrolier » sur l'aménagement du territoire à l'horizon 2050, c'est-à-dire dans quarante ans... ce qui n'est pas dans très long-temps.

Aujourd'hui l'expression « pic pétrolier » est utilisée pour représenter l'évolution supposée de la production mondiale de pétrole. On peut estimer que depuis 1980 le pétrole produit annuellement n'est pas remplacé par de nouvelles découvertes, ce qui signifie qu'on va vers sa raréfaction. En conséquence, le prix du pétrole risque d'augmenter inexorablement. Les chercheurs expliquent : « Il existe un flou

important sur les réserves disponibles. Tout dépend aussi de la qualité, de l'accessibilité, des substituts existants... Il est donc compliqué de se faire une idée précise de la vitesse à laquelle les problèmes vont se développer. Si le concept de pic pétrolier a un sens pour les géologues (moment auquel la production décline), en ce qui concerne les enjeux pour le territoire, ce qui est important c'est d'avoir un pétrole à un prix accessible. » L'analyse sur les effets d'une raréfaction du pétrole a été scindée en deux parties : l'une sous l'angle du « temps court », c'est-à-dire dans dix à quinze ans, l'autre sous celle d'un « temps long », à l'horizon 2050. La différence entre les deux temps réside dans les mécanismes par lesquels la raréfaction exerce ses effets. Dans le cas du temps court, le prix augmente mais le contexte global reste similaire à celui que nous connaissons, tandis que pour le temps long des changements majeurs du système impliquent que les schémas actuels ne sont plus valables, notamment en termes d'aménagement du territoire.

Dans le temps court, aucune modification fondamentale de l'aménagement du ter-

ritoire et des technologies n'est possible. La recherche prend comme hypothèse un doublement des prix pétroliers et examine ses conséquences sur le territoire à moyen terme. « Nous sommes partis de la question : que se passerait-il en Région wallonne si, dans ce monde un peu figé, le prix du baril de pétrole doublait ? La mobilité et le chauffage du logement, qui représentent une part majeure de la consommation en produits pétroliers, seraient bien sûr touchés. Dans quelle mesure ? C'est ce que l'on a tenté de mesurer, à l'échelle des communes wallonnes, en utilisant le concept de vulnérabilité du territoire. » Pour le chauffage, la consommation moyenne par ménage est évaluée d'après les caractéristiques actuelles des logements, le coût de cette consommation étant rapporté au revenu communal médian. Diverses hypothèses d'isolation et de densité sont envisagées. « L'isolation des logements et la construction d'un habitat plus dense permettront de diminuer la vulnérabilité, mais pas de compenser totalement l'augmentation du prix du pétrole. » Pour la mobilité, ce sont les déplacements entre le domicile et le travail qui ont été pris en compte. La vulnérabilité



Vulnérabilité des communes concernant le logement et la mobilité : 1. prix actuel ; 2. prix des combustibles et carburants doublés

¹ Même s'ils ne sont pas tous à temps plein : Cédric Bazet-Simoni, Pierre Obsomer, Fiorella Quadu, Véronique Rousseaux, Marc Servais et Thibaut Zeimes, sous la direction de Thierry Bréchet.

Dimension territoriale des politiques énergétiques et de réduction des GES

communale est calculée en multipliant le nombre total de kilomètres parcourus par son coût selon le mode de transport utilisé, puis en le rapportant au nombre d'actifs et au revenu communal médian. Concernant les activités économiques, « globalement, il n'y aura pas la récession économique, mais certains secteurs seront frappés lourdement, tandis que d'autres pourront s'en accommoder. »

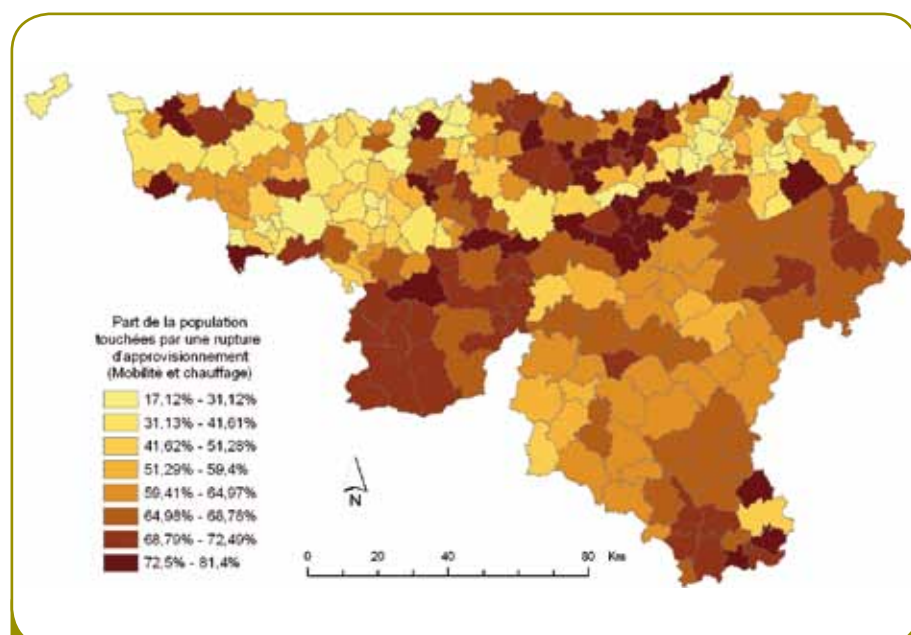
Quelles sont les communes les plus sensibles à une augmentation du prix du pétrole ? « Nous avons cumulé les vulnérabilités liées au chauffage et à la mobilité. Ce sont les communes rurales les plus touchées, alors que les villes s'en sortent mieux. Les plus sensibles sont les communes les plus éloignées des centres qui combinent à la fois un parc de logements moins bien isolé, des déplacements plus longs, et un revenu médian plus faible. Les populations qui subiront le plus durement la hausse seront bien sûr les petits

revenus qui vivent dans les communes rurales éloignées des pôles. » Les ménages qui ont suivi le mouvement de désurbanisation pour chercher des terrains moins chers en périphérie se retrouveront aussi avec des problèmes. La dynamique de l'étalement urbain, toujours plus loin des centres, devrait donc s'inverser.

La recherche s'intéresse ensuite au « temps long ». Pour aborder les effets possibles à l'horizon 2050, elle développe une approche prospective et systémique. Elle s'appuie sur les éléments que l'étude à moyen terme a fait apparaître, même s'il n'y a pas de continuité temporelle entre les deux approches. Elle construit, de manière logique et systémique, divers scénarios d'aménagement du territoire et dresse ensuite leur bilan énergétique. La question centrale étant : peut-on avoir un territoire wallon qui se libère du pétrole à 30 %, à 40 % ou plus ? « Pour le temps long, nous ne nous intéressons plus au

prix, puisqu'il n'est pas possible de faire des prévisions sérieuses au-delà de 2030 et que les technologies peuvent évoluer. Après une approche technique, par hypothèse, nous développons une approche prospective par scénario, selon une organisation spatiale de la Wallonie à l'horizon 2050 qui soit cohérente en matière résidentielle, de mobilité et d'agriculture. Nous comparons l'effet de ces différents scénarios en termes de consommation de pétrole (et d'autres combustibles) et d'occupation du sol (la superficie dont on a besoin selon le type d'urbanisation et le type d'agriculture). » Il faut aussi tenir compte qu'en 2050 il y aura 700.000 habitants en plus en Wallonie, la population passant de 3 500.000 à 4 200.000. « En tenant compte que les bâtiments se renouvellent d'1 ou 2 % par an, 50 % pourraient être renouvelés dans quarante ans. Le mouvement de désurbanisation s'inverserait : on pourrait assister à la fin des lotissements bon marché des années 1960 et à un retour vers les centres. »

La dernière étape de la recherche consiste à proposer des politiques d'aménagement du territoire qui permettraient de réduire la dépendance de la Wallonie. « Nous faisons des propositions, des recommandations pour améliorer les résultats. » Les solutions les plus intéressantes dégagées de l'analyse sont présentées de manière fine, ce qui permet de donner des orientations pour le présent. Elles pourront ainsi être intégrées dans le SDER.



En cas de rupture d'approvisionnement en pétrole, les communes les plus touchées sont celles qui dépendent le plus du mazout pour le chauffage et de la voiture pour les déplacements.



Dimension territoriale des politiques énergétiques et de réduction des GES

Structuration du territoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Face au réchauffement climatique planétaire très probablement dû aux activités humaines, il n'y a d'autre solution que de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et donc la consommation d'énergie. La recherche¹, entamée cette année mais portant sur deux ans, vise à répondre à une question centrale pour la Région wallonne : comment optimiser la structure de son territoire, et ainsi promouvoir sa future politique de développement territorial, pour diminuer les consommations énergétiques ? La question est d'autant plus importante que les caractéristiques d'un territoire se modifient lentement et pérennisent fortement les évolutions et les choix du passé, que ce soit les localisations des activités, les densités, l'accessibilité aux modes alternatifs à la voiture...

Pour déterminer les formes d'organisations territoriales les plus adéquates et dégager des propositions, il est utile de produire des données chiffrées quant à l'impact sur les émissions des GES de différents scénarios en matière d'occupation du sol et de politique de mobilité. Les chercheurs précisent la logique qu'ils ont suivie : « Nous nous sommes focalisés sur deux aspects : la mobilité et l'habitat, et nous avons divisé la recherche en deux temps. Cette première année, nous avons récolté les données et construit des indicateurs pour évaluer ce que coûte la structure du territoire et sa répartition de population en termes d'émissions de CO₂. L'an prochain, nous aborderons un volet plus prospectif, à l'horizon 2050.

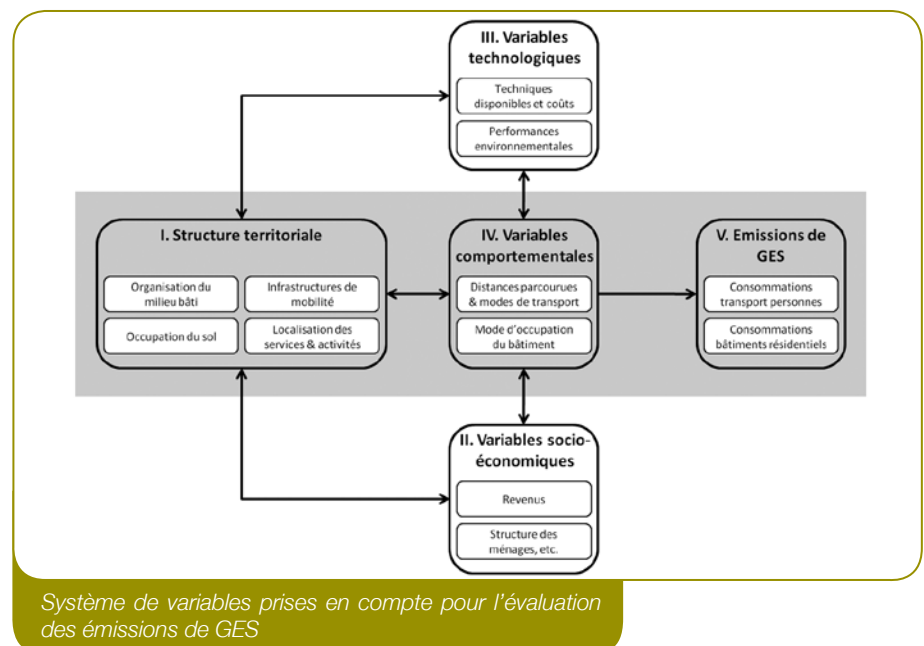
Grâce aux résultats de l'analyse de cette année, nous pourrons évaluer en termes d'émissions de GES ce que l'évolution du territoire induira comme impacts selon différents scénarios : étalement urbain, concentration de la population dans les pôles, développement de nouvelles infrastructures de transport... » Les résultats de la recherche alimenteront le Plan air-climat-énergie en cours d'élaboration par le Gouvernement wallon. Ils contribueront à la démarche d'actualisation du Schéma de développement de l'espace régional, le SDER. En effet, l'outil stratégique adopté par le Gouvernement wallon en 1999 n'intègre quasiment pas les enjeux liés aux défis énergétiques et climatiques.

Les liens entre la structure du territoire et les émissions de GES ont pu être résumés à travers quatre grandes catégories de variables : les formes d'organisations territoriales, les caractéristiques socio-économiques, les performances environnementales et les comportements.

différents éléments interagissent entre eux et influencent plus ou moins directement les émissions de GES.

Les thèmes abordés dans la recherche sont d'une part la mobilité, analysée sous l'angle des déplacements domicile-travail et d'autre part le stock bâti, abordé par le secteur résidentiel. « Nous avons utilisé des données désagrégées à l'échelle la plus fine possible, c'est-à-dire celle de la parcelle, des secteurs statistiques ou des anciennes communes. Nous voulions dégager un cadastre énergétique pour les déplacements et pour le logement à l'échelle du territoire wallon. Il nous a permis de tester diverses hypothèses d'évolutions de la mobilité et du bâti. »

Sur base d'une étude anglaise (Breheny, 1995), transposée au contexte wallon à partir de la hiérarchie urbaine de Van Hecke (1998) et des données de déplacements domicile-travail, les chercheurs ont démontré que les entités accueillant les

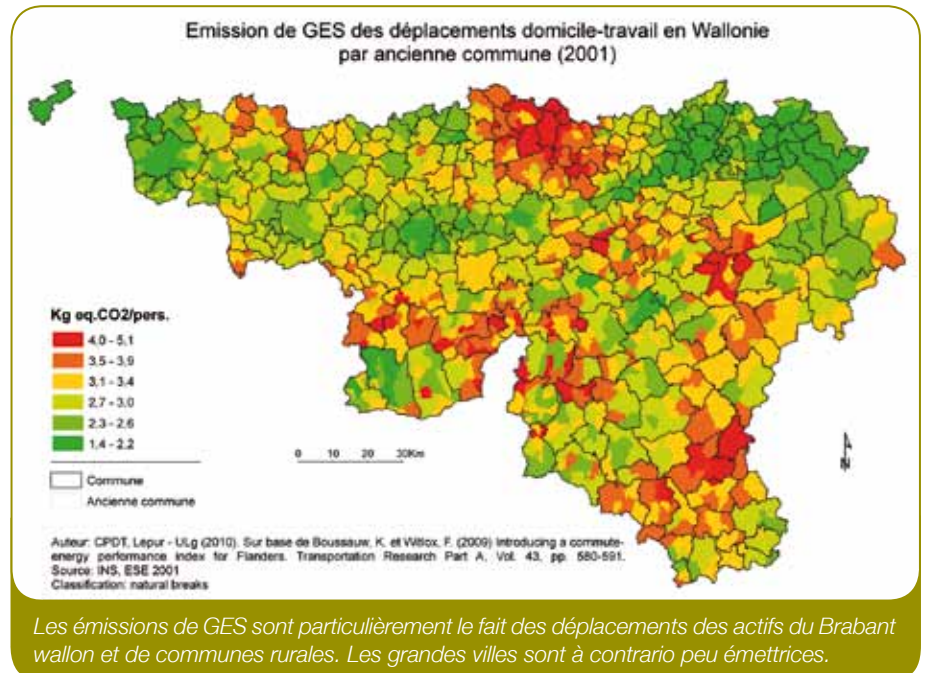


¹ Menée cette année par Sébastien Dujardin, France-Laure Labeeuw, Éric Melin et François Pirart, sous la direction de Jacques Teller.

Dimension territoriale des politiques énergétiques et de réduction des GES

plus fortes croissances démographiques (communes périphériques aux grandes villes ou rurales) sont aussi caractérisées par de fortes consommations énergétiques liées aux longs déplacements en voiture. Si ces déplacements représentent moins de 20 % des déplacements de la population, ils sont néanmoins structurants dans le phénomène de mobilité. A partir de ce constat, l'équipe de recherche a émis diverses hypothèses pour évaluer les gains potentiels d'émissions de CO₂ réalisables dans le cadre d'un remaniement de la structure du territoire. Ainsi, si la population active wallonne avait la possibilité de se déplacer comme dans les grandes villes de Liège et de Charleroi, plus de 25 % des émissions de CO₂ pourraient être épargnées. Par ailleurs, en gardant la structure du territoire tel qu'en 1979, c'est-à-dire en appliquant le taux de croissance démographique moyen de la Région wallonne (7,7 %) à chaque commune, seulement 1,5 % d'émissions liées aux déplacements domicile-travail aurait pu être économisé. *« De si faibles résultats sont surprenants : on pourrait en déduire que l'aménagement du territoire dispose d'une marge de manœuvre très limitée. Mais attention, cette analyse a été réalisée à une échelle qui doit être adaptée : les performances énergétiques des déplacements domicile-travail calculées à l'échelle des secteurs statistiques peuvent être très hétérogènes au sein d'une même région. »*

Quant au parc de logements wallon, il apparaît particulièrement ancien : plus de 50 % datent d'avant 1945 et plus de 85 % sont antérieurs à la mise en application de la première réglementation thermique (1985). Avec la poursuite d'une croissance réduite de moins d'1 % du stock, il est fort prévisible que les trois quarts des logements bâtis en 2050 existent déjà aujourd'hui. L'équipe de recherche s'est donc orientée sur une définition d'un état des lieux thermiques des édifices qui



dissocie les paramètres liés à la réalité constructive et morphologique du stock résidentiel et ceux liés à son équipement énergétique. Il s'agit de deux leviers distincts de réduction des émissions de GES et leur analyse doit se faire de manière dissociée. *« Sur base de deux méthodologies, une française (Maizia, 2009) et l'autre danoise (Wittchen, 2005), transposées au territoire wallon, nous avons pu dégager les besoins nécessaires à la régulation thermique des logements et un indice d'émissions de GES par secteur statistique, influencé par les paramètres tels que le climat, la surface chauffée, la compacité du tissu, l'inertie et la performance du bâti suivant l'époque de construction, et l'occupation des locaux. »*

Les résultats des analyses permettront de dégager les principes visant à répondre à la question suivante : quel levier peut-on utiliser en aménagement du territoire pour diminuer les émissions de GES ? L'identification des variables les plus structurantes du territoire ouvre cependant un débat, no-

tamment concernant la densité, souvent présentée comme un élément déterminant pour diminuer ces émissions. *« En aménagement du territoire, on part du constat que la densité urbaine a un fort impact sur les déplacements mais on tend à oublier que la densité est une condition nécessaire mais pas suffisante pour expliquer la performance énergétique d'un territoire. La manière dont se combinent différentes variables territoriales engendre des gains énergétiques parfois forts différents : par exemple, la densité urbaine couplée à des mesures de mixité de fonctions apparaît plus performante que les propositions combinant la densité urbaine au développement des transports en commun. »* Après avoir évalué l'influence relative de chacune des variables de la structure du territoire sur les émissions de GES, les résultats seront utilisés pour la suite de la recherche dans une approche prospective permettant d'éclairer les objectifs de révision du SDER.

Formation

Le voyage urbain

Trois journées de visites et de rencontres ciblées sur le thème du renouveau urbain et trois destinations : Valenciennes, Dunkerque et Courtrai. Ensuite, deux journées d'échanges d'idées pour tirer les enseignements des expériences ... Voilà le riche programme du « voyage urbain » organisé dans le cadre de la formation continue des Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme.

En septembre, une dizaine de Conseillers et trois chercheurs CPDT sont partis à la découverte de projets et de réalisations de renouveau urbain mis en œuvre dans les régions voisines de la Wallonie. Les trois villes visitées sont partenaires d'une Stratégie de coopération transfrontalière polarisée sur Lille, dont les 114 Communes partenaires se sont engagées, en matière de développement durable, dans une action de reconquête d'une qualité urbaine, environnementale et paysagère. Au sein de cette aire de coopération transfrontalière, Valenciennes, Dunkerque et Courtrai forgent leur renouveau et déploient des projets sur base du concept « reconstruire la ville sur la ville ». Les formateurs¹ présentent les objectifs du voyage : « *Les stratégies et interventions développées à Valenciennes, à Dunkerque et à Kortrijk peuvent éclairer les réflexions et enrichir les pratiques des Conseillers. Pour optimiser les transpositions potentielles au sein des communes wallonnes, le programme du module met l'accent sur différentes formes de renouveau urbain, présentées in situ par des acteurs locaux. Il organise ensuite la mise en perspective des découvertes par le biais de débats et de synthèses en termes d'atouts et de faiblesses, de transversalités, d'effets de leviers, de synergies...*, en lien avec le vécu des Conseillers ».

Le renouveau urbain de Valenciennes se singularise en redonnant vie au tramway déjà présent à la fin du 19^{ème} siècle. La première ligne a été ouverte en 2006 entre le centre-ville et l'université d'une part, la commune périphérique de Denain d'autre part. Elle s'accompagne d'un réaménagement complet des voiries empruntées et d'une gestion coordonnée du stationnement. Outil de mobilité supra-communale et régionale avec cinquante kilomètres de ligne, le projet de tramway est avant tout un projet de ville qui génère des mutations urbanistiques sur son parcours. A Valenciennes, il est conjugué avec des projets de requalification des quartiers passant parfois par la destruction et la reconstruction de logements

sociaux, et avec une stratégie de dynamisation commerciale dans le centre. A Denain, commune paupérisée par la crise de la sidérurgie, l'arrivée du tramway n'a pas encore suscité l'effet mobilisateur espéré. A Condé-sur-l'Escaut, il est attendu en 2012 et devrait mieux desservir la ville et valoriser ses atouts touristiques, patrimoniaux et environnementaux. Le tramway bouleverse les situations préexistantes en matière de flux, de logements, de commerces, d'attractivités : chaque commune traversée bénéficie de l'infrastructure mais est aussi mise en concurrence avec ses voisines, ce qui provoque une montée d'adrénaline au niveau de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.



Le nouveau tramway à Valenciennes.

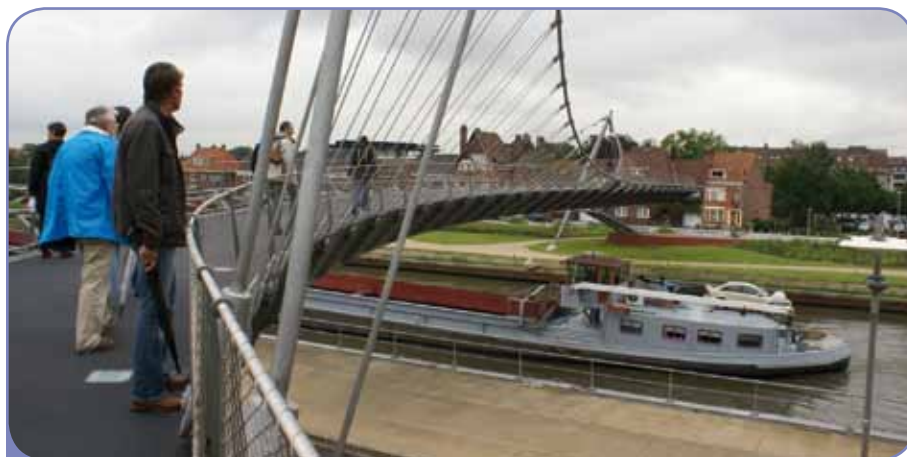
¹ Alexandra Bory, Alain Coppens et Nicole Martin ont animé le voyage avec enthousiasme.



Le voyage urbain

Dunkerque étonne plus d'un Conseiller. D'abord par le fait que l'habitat est récent puisque la ville a été largement détruite par les bombardements lors de la seconde guerre mondiale : les aménagements urbains et l'architecture de type fonctionnel prédominent et donnent au centre-ville une unité bien spécifique. Ensuite par la stratégie de renforcement du centre¹ que Dunkerque développe : l'objectif est de requalifier la ville en lien avec sa situation portuaire. La requalification commerciale, issue du projet lauréat du Catalan Juan Busquets, ancre la nouvelle dynamique sur deux pôles d'impulsion, l'un en site urbain, l'autre en site portuaire. La requalification résidentielle est illustrée par la visite du nouveau quartier du Grand Large², implanté sur le site des anciens chantiers et ouvert sur les canaux. Ce quartier propose de nouvelles formes d'habitat qui intègrent des préoccupations actuelles en matière énergétique ou concernant la gestion collective et par tri des déchets. Autour de Dunkerque, le Port vise un équilibre entre maintien de l'emploi et réduction des pollutions, Grande-Synthe prône une urbanisation écologique et bioclimatique, Bourbourg accueille de nouveaux logements... L'ensemble des aménagements est cadré par le Schéma de cohérence territoriale, le SCOT, qui définit les enjeux et les objectifs pour la région de Flandre-Dunkerque.

Courtrai se présente sous l'aspect d'une ville en pleine mutation. Dans le quartier résidentiel périphérique de Hoog Kortrijk, la Ville a implanté divers établissements d'enseignement dont l'université, un hall de sports, un cimetière et crématorium. Non loin, le nouvel éco-zoning Evolis se signale par quatre éoliennes, véritables points de repère dans le paysage. Bien qu'excentrées, ces réalisations sont facilement accessibles en bus, ainsi qu'à



A Courtrai, la récente passerelle cyclo-piétonne (Colleebrug), au-dessus de la Lys.

vélo grâce à la mise en œuvre de liaisons cyclables continues. Dans le centre, une politique de l'espace public s'est amorcée dès les années 1990. Les interventions ciblent des localisations stratégiques : espaces existants en centre-ville, nouveaux espaces liés aux grands projets de constructions, centres de villages. La Ville saisit chaque opportunité pour associer aux acteurs courtraisiens, le regard d'architectes et d'urbanistes étrangers de renom. Ainsi, l'élargissement de la Lys canalisée, nécessaire à la navigation de bateaux de plus gros tonnages, ouvre des opportunités dans les quartiers urbains concernés : nouveaux ponts, passerelle, quais et parc, rénovations et nouvelles urbanisations en bord de Lys, requalification de l'île Buda largement dédiée à la création artistique...

Dans tous les exemples découverts, la reconstruction de la ville sur la ville demande une analyse des caractéristiques du territoire pour dégager les enjeux et définir un projet de territoire réfléchi, généralement formalisé dans un ou des outils planologiques de portée stratégique, à plusieurs échelles. Ensuite, la mise en

œuvre des projets impliquent des financements importants. Un Conseiller réagit : « *L'ampleur des projets et des réalisations suppose de telles sommes d'argent que cela me semble inimaginable.* » Un autre s'inquiète des projets à vocation commerciale : « *La multiplicité des projets d'extension des surfaces commerciales n'est-elle pas exagérée par rapport aux besoins et surtout aux possibilités financières des populations locales ? Ne se trompe-t-on pas d'enjeux pour le développement urbain ?* »

Après trois journées de visites denses, deux jours sont consacrés pour en tirer les enseignements et surtout, les mettre en perspectives avec les réalités des pôles urbains wallons. Les formateurs en tirent comme conclusion : « *Voyager entre conseillers et formateurs, c'est partager les expériences professionnelles et humaines menées ailleurs, c'est ressourcer l'enthousiasme, la passion d'un l'aménagement du territoire et d'un urbanisme au service des habitants. Et même si le retour à la réalité est parfois un peu dur, les idées, les démarches, les contacts... font leur chemin, à leur rythme, et l'exercice du métier devient plus pointu, plus pertinent.* »

¹ Dunkerque souffre d'un délaissement du centre-ville, qui accueille seulement 5 000 habitants sur les 70 000 de l'agglomération.

² Voir la photo du bandeau de l'article

Recherche doctorale

Paysage dans l'action, paysage en action(s)



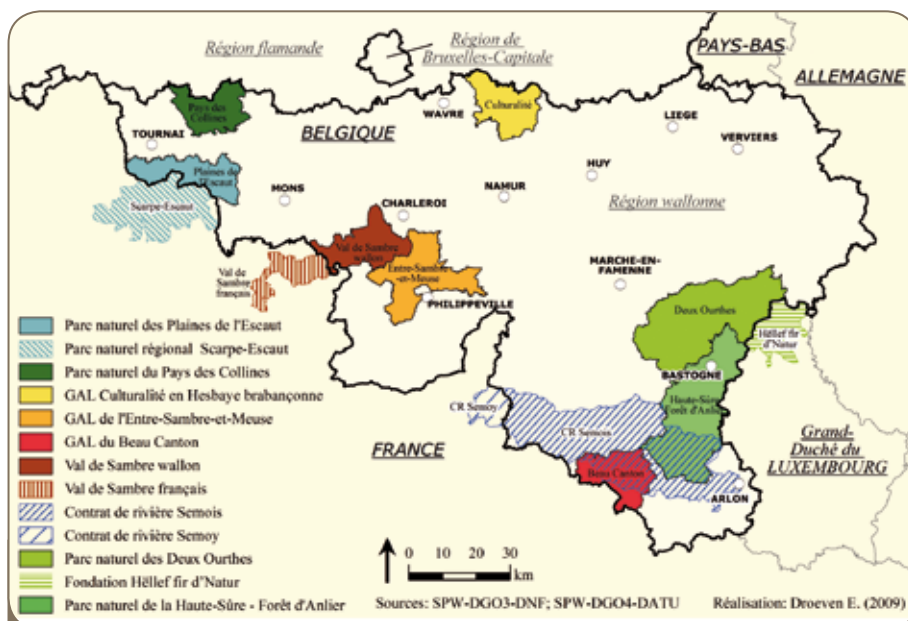
Emilie Droeven
Académie Wallonie-Europe.

Ingénieur agronome en aménagement du territoire (2001) et Docteure en Sciences agronomiques et ingénierie biologique (2010)

La thèse d'Emilie, commencée en octobre 2006 et défendue publiquement le 21 septembre 2010, s'intitule « Paysage dans l'action, paysage en action(s) ». Le promoteur est Claude Feltz, professeur au Département Forêts, Nature et Paysage à Gembloux Agro-Bio Tech.

Plus que jamais, le paysage est devenu une question de société, un véritable enjeu social et politique pour le développement territorial. Le paysage est un élément important de notre cadre de vie et de nos activités, il est support de la mémoire et de l'identité des habitants. C'est aussi l'image de marque d'un territoire et il peut, à ce titre, constituer une ressource favorable à l'activité économique. Enfin, le paysage est un outil d'analyse d'un espace, d'un territoire.

La recherche doctorale d'Emilie interroge les processus de construction de projets locaux de paysage menés récemment en Wallonie. L'objectif est de comprendre comment se construit l'action collective en matière de gestion des paysages, en élaborant un cadre de caractérisation et d'interprétation apte à rendre compte des processus observés. Emilie explique le point de départ de la thèse : « L'idée était de m'intéresser à la gestion des paysages à l'échelle locale, d'aller voir ce qui était en train de se faire, dans l'action. Mon intérêt portait sur la participation citoyenne et sa mise en œuvre en matière de paysage. Ce n'est pas seulement par la réglementation, mais aussi par la sensibilisation et la participation de la population que l'on répondra aux enjeux paysagers actuels. Mon intention était donc



Les neuf territoires wallons engagés dans un des projets pour le paysage étudiés dans la thèse

d'analyser comment fonctionnaient les projets et quels étaient les dispositifs participatifs mis en place. Petit à petit la réflexion a évolué et s'est élargie : comment les pratiques sociales et l'action redéfinissent la problématique paysagère ? »

La thèse s'inscrit dans une démarche de recherche-action où Emilie est partie prenante du processus qu'elle étudie. L'ap-

proche se veut holistique et inductive, c'est-à-dire qu'elle développe une vue d'ensemble des processus et que la réflexion chemine du particulier vers le général, construisant pas à pas la recherche. Pour ce faire, Emilie mobilise une large palette de champs disciplinaires relevant des sciences sociales au sens large. Elle s'appuie sur l'analyse de nombreux cas concrets dont neuf sont étudiés en pro-



Paysage dans l'action, paysage en action(s)

fondeur au moyen d'une analyse documentaire des textes produits, d'entretiens auprès de personnes ressources et d'une implication sur le terrain. « *Pour analyser l'ensemble des projets développés entre 2000 et 2008 en Région wallonne et la masse d'informations recueillies, j'ai procédé à une analyse qualitative, cherchant à comprendre le sens, à découvrir les liens entre les faits accumulés plutôt qu'à les transformer en statistiques. Pour cela, j'ai construit une grille de lecture à trois entrées : les acteurs, les actions et les arguments.* »

Les dix-sept projets de paysage relevés sont répartis sur neuf territoires supra-communaux et impliquent cinquante et une communes wallonnes. Ces projets reposent sur le partenariat et la mise en relation des acteurs. « *Les processus sont ouverts et menés dans une logique de partenariat mais il s'agit surtout de partenaires administratifs et techniques. Les résultats des analyses amènent donc à relativiser les vertus mobilisatrices du paysage puisque, spontanément, il n'y a pas beaucoup de citoyens impliqués.* » Menés par des Groupes d'action locale (GAL), des Parcs naturels, un Contrat de rivière et une Maison de l'Urbanisme, les projets sont porteurs des aspirations de l'échelle locale et inscrits dans une dynamique plus large de développement territorial local.

Les actions menées dans le cadre des projets de paysage s'inscrivent majoritairement dans une finalité explicitement et principalement paysagère. Les modalités d'action sont le plus souvent de type « stratégiques », privilégiant l'amélioration des connaissances (réalisation d'études ou de diagnostics), la réflexion (élaboration de programme d'actions) et la sensibilisation. Les modalités d'action « opérationnelles » sont minoritaires ; il y a peu d'actions concrètes sur le terrain au

nom du paysage : quelques plantations de haies, l'entretien des arbres têtards, le remplacement des haies de thuyas, des dégagements des points de vue, par exemple. Peu nombreuses, ces interventions sont en somme assez symboliques et stéréotypées et concernent surtout la composante végétale. Elles témoignent de la difficulté de conception et de mise en œuvre d'actions sur le paysage.

Les valeurs et registres d'action associés au paysage et révélés par les discours accompagnant les projets de paysage sont également significatifs. « *Concrètement, j'ai analysé les fiches que chaque porteur doit envoyer pour la demande de subvention et j'ai relevé les arguments avancés pour justifier le bien-fondé du projet de paysage.* » L'analyse, qui s'appuie sur la théorie des « économies de la grandeur » développée par Bolanski et Thévenot (1991), a mis en évidence qu'au sein d'un même projet, différents registres, différentes valeurs sont capables de légitimer l'action. « *La manière d'aborder le paysage n'est pas la même d'un projet à l'autre et implique des accents différents, selon les acteurs, selon le territoire : pour les uns c'est davantage une préoccupation écologique, pour les autres le paysage est une image de marque à valoriser pour attirer les touristes, pour d'autres encore c'est le cadre de vie des habitants qui importe, le patrimoine ou même une combinaison de ces éléments. Ce qui fait paysage dans un endroit n'est pas ce qui fait paysage ailleurs.* » L'analyse montre aussi que l'action paysagère suppose de construire des compromis entre ces différentes manières de penser et d'apprécier les paysages.

Les projets de paysage répondent-ils aux nouveaux défis paysagers institutionnalisés par la Convention européenne du Paysage (Florence, 2000) tels que la prise en compte de tous les paysages, la défi-

niton et la mise en œuvre de politiques du paysage autour d'actions de protection mais aussi de gestion et d'aménagement des paysages et participation du public à ces actions ? Ces projets sont-ils une bonne manière de gérer collectivement les paysages ? « *Si on fait le bilan, il est vrai que les projets mènent finalement à peu d'interventions sur le terrain mais ils participent efficacement à l'amélioration des connaissances et à la sensibilisation paysagère. Les projets de paysage sont des lieux de rencontre entre divers acteurs évoluant dans des secteurs et à des échelles différentes. En cela, ils participent d'une nouvelle gouvernance paysagère et territoriale. Ils permettent de créer du lien.* » Selon Emilie, ces initiatives devraient être encouragées tout en renforçant la participation des habitants pour que le paysage mais aussi l'émotion, l'attachement, le vécu et l'expérience quotidienne trouvent une place légitime dans le débat territorial.



Dégagement de points de vue par élagage de tilleuls à Florenville, le long de la Semois.

© Contrat de Rivière Semois (2004)



Publications

Un Territoire(s) wallon(s) dédié au SDER

Cet été a vu la sortie d'un numéro de Territoire(s) wallon(s) entièrement consacré au Schéma de Développement de l'Espace Régional. En ces temps de prochaine actualisation du SDER, il fait office de référence.

Territoire(s) wallon(s) a pour vocation de faire le point sur les recherches en développement territorial. La revue se veut aussi le lieu du débat en la matière et ouvre ainsi régulièrement ses colonnes à tout acteur du développement territorial, qu'il soit issu du monde universitaire ou d'autres horizons.

Le SDER a dix ans

Hormis les actes des colloques de la CPDT, Territoire(s) wallon(s) n'a pas pour objectif d'éditer des numéros thématiques ou des monographies, préférant fonctionner sur le principe de la collection d'articles scientifiques sur des sujets divers. Ce numéro fait pourtant exception puisqu'il est entièrement consacré au SDER, le Schéma de Développement de l'Espace Régional.

Le premier article, signé Anne Sinzot, Véronique Rousseaux et Yves Hanin, dessine l'archéologie du SDER, depuis l'avant-projet de Prat en 1984 jusqu'à l'adoption du SDER en 1999. Les auteurs examinent les documents successifs sous plusieurs angles récurrents : le contexte et les acteurs, la philosophie et les enjeux, la place de la Wallonie dans l'Europe... C'est d'Europe et de contexte européen qu'il s'agit ensuite dans l'article très complet, où se déroule, sous la plume de Philippe De Boe et Thérèse Hanquet, un demi-siècle d'initiatives pour l'aménagement du territoire européen. Jean-Marc Lambotte passe à son tour en revue les plans stratégiques des régions frontalières, tandis que Michaël Van Cutsem, de l'Institut Jules Destrée, évoque et analyse les projets de territoires intra-wallons dans leur dimension prospective.

Nul doute que ce numéro de Territoire(s) wallon(s) figurera dans nombre de bibliothèques comme ouvrage de référence, en ces temps de future actualisation du SDER. Le temps est en effet venu, comme l'a annoncé le Ministre Henry, de se placer dans une dimension prospective pour anticiper et orienter les mutations du territoire. L'actualisation du SDER offrira ce cadre de réflexion et d'action, et la CPDT y œuvrera dans les mois qui viennent.

Territoire(s) wallon(s) est disponible au prix de 10,00 € auprès du :
Service Public de Wallonie
Département de la communication
Place de la Wallonie 1
B-5100 Namur

E mail : publications@spw.wallonie.be
Tél : 0800 11 901

Chaque numéro est aussi consultable et téléchargeable sur notre site internet (www.cpdw.be, onglet « Publications »/ « Territoire(s) wallon(s) »), dans son intégralité ou article par article.

